

GMPSOI

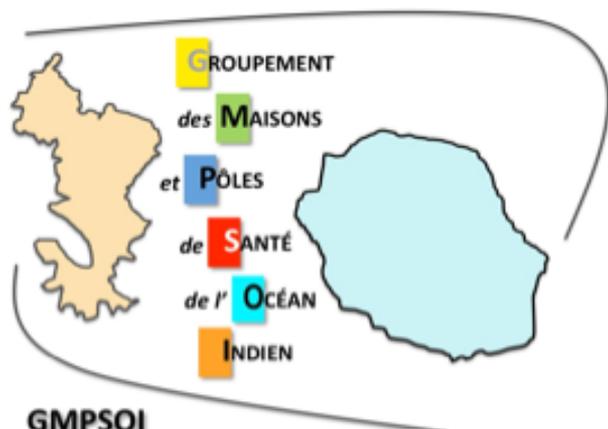
Fédération Réunion Mayotte



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

+ Rapport Moral de la Présidente,
Docteur Véronique COCHET

+ Rapport Financier de la Trésorière,
Docteur Marie-José MAIGRAT



SOMMAIRE

LEXIQUE DES SIGLES

1. NOTRE EQUIPE ET NOS ADHÉRENTS

P 3

2. NOS MISSIONS ET NOS FINANCEMENTS

P 5

3. NOS ACCOMPAGNEMENTS

P 6

4. NOS NÉGOCIATIONS ET NOS ENGAGEMENTS

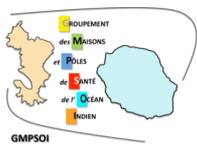
P 9

5. NOTRE DYNAMIQUE AUX COTÉS D'AVEC SANTÉ

P 10

ANNEXES

P 13



L'année 2019, celle d'AVANT la COVID 19 !

Toutes nos activités de soins ont été impactées par la pandémie mondiale qui a bousculé nos plannings en 2020, c'est donc TRES tardivement que notre AG se tient cette année.

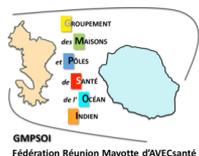
Dans l'Océan Indien, 2019 restera néanmoins une année charnière dans notre histoire encore récente, puisque c'est celle où le GMPSOI a signé son premier CPOM sur 3 ans avec l'ARS Réunion, et au niveau régional celle où l'ARS Réunion et l'ARS Mayotte ont succédé à l'ARS-OI. Cela s'est traduit par une nouvelle équipe au sein des institutions, nouveaux rythmes, des réunions de travail plus régulières, un CPOM avec des axes mieux précisés.

Cette nouvelle étape pour notre fédération nous a permis de nous projeter dans un futur riche et créatif, repenser notre communication, un site sera bientôt fonctionnel, envisager l'embauche d'une chargée de mission, ce qui a pu se concrétiser en 2020, préparer un séminaire régional le **SECOIA** initialement prévu en avril 2020... Ce projet de séminaire nous a fait tester notre agilité et notre réactivité en surfant sur la première puis sur la deuxième vague de la COVID pour être maintenant programmé le **30 avril et 1er mai 2021**. Nous vous y espérons nombreux !

La vie du GMPSOI c'est aussi l'entrée des nouveaux membres, des échanges entre pairs, des thématiques récurrentes, la SISA, l'intervention d'expert dans le domaine fiscal et comptable.

Au niveau national, la Fédération Française de Maisons et Pôles de Santé (FFMPS) a changé de nom et de logo pour devenir **AVenir des Equipes Coordonnées en Santé : AVEC Santé**.

AVECsanté regroupe des professionnels intervenant dans le domaine de la santé **via leurs fédérations régionales**. Les valeurs de la pluri-professionnalité, de l'accès aux soins, de l'innovation, du partenariat avec les différents acteurs territoriaux, des échanges, et de l'amélioration de la santé en générale sont portées par chacune des 15 régions qui la compose.



**Rapport Moral de la Présidente,
Docteur Véronique COCHET**

Le GMPSOI est membre du CA d'AVEC, notre fédération a été présente aux moments forts, les liens de partage entre les régions se tissent et se renforcent en présentiel ou en visio.

Depuis 2008, Les journées nationales permettent aux nombreux acteurs de partager et d'échanger. Elles sont un des moments forts de la vie des équipes tant sur le plan régional que national.

En mars 2019 c'était à Dijon et nous étions nombreux de l'Océan Indien à y participer.

2020 devait être à Bordeaux mais la COVID a déferlé... ce sera toujours **Bordeaux mais en 2021 les 31 mai et 1^{er} juin.**

L'année 2020 est presque terminée à l'heure de cette AG.

L'objet COVID est devenu notre nouvelle boussole depuis des mois.

Il nous a perturbé, poussé à bout, épuisé, rendu vulnérable, mais il a aussi permis de renforcer nos capacités à travailler ensemble, renforcé nos agilités, notre créativité. Des solidarités régionales se sont créées, au sein de nos équipes mais aussi à l'extérieur. L'évidence de l'intérêt de la pluri-professionnalité en sort renforcé.

Je nous souhaite à tous de poursuivre dans cette voie de la coopération pluri-professionnelle... et de pouvoir bientôt se retrouver nombreux et si possible sans masque en 2021 !

Véronique COCHET

LEXIQUE DES SIGLES, *par ordre logique*

ARS : Agence Régionale de Santé, met en œuvre notamment le Plan Régional de Santé.

PRS : Plan Régional de Santé, écrit pour 5 ans pour La Réunion et Mayotte et qui définit les priorités de santé. Les ESP et MSP écrivent des projets de santé sur ses actions prioritaires.

ESP - MSP : les ESP correspondent à un mode d'organisation coordonné conçu par des professionnels de santé dans le but de réunir autour d'un projet de santé commun. Leur projet s'organise autour de leurs patientèles. Il peut couvrir des thématiques variées, choisies par ses membres. Elles fédèrent plusieurs professionnels de santé assurant des soins de premiers recours, dont au moins un médecin généraliste ; tous souhaitent améliorer les parcours de santé de leurs patients. Les MSP composées d'au moins 2 médecins généralistes et d'un professionnel paramédical écrivent un projet de santé qui doit être validé par l'ARS. A l'échelle du territoire, on parlera de CPTS.

PDS : Projet de santé qui doit être validé par la DG ARS pour labelliser l'équipe en MSP, lié au PRS !

CPTS : Communauté Professionnelle Territoire de Santé qui rassemble des professionnels de santé assurant des soins de premiers recours ou de deuxième recours, des EHPAD, des établissements de santé pour organiser la coopération des acteurs sur un territoire donné. Cf. *guide d'appui à la création d'une CPTS d'AVEC Santé*.

FIR : Fonds d'Intervention Régional de l'ARS qui rémunère les projets de MSP et l'aide au démarrage

CPOM : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens avec l'ARS, le GMPSOI l'a signé sur la période 2019-2021 pour un montant de 70 000 € annuel + 12 500 € dans le cadre de PACTE et 15000 € par accompagnement d'équipes ayant un projet de MSP validé en COPIL Exercice Coordonné ARS – CGSS. Elles sont ensuite accompagnées, si demande, à l'écriture de leur projet de santé et à la signature de l'Accord Conventionnel Interprofessionnel par le GMPSOI.

COPIL : Comité de Pilotage

ACI : Accord Conventionnel Interprofessionnel entre ARS / CGSS – CPAM – CSSM / Maison de Santé ou Pôle de Santé Pluriprofessionnel. Sa signature permet de recevoir la rémunération de coordination.

Accord National : Accord entre ARS/CGSS-CPAM-CSSM/Centre de Santé (autre forme d'exercice pluriprofessionnel dans lequel l'exercice est salarié et non libéral comme en ESP/MSP/PSP). La signature de cet accord tripartite permet de recevoir des fonds de coordination alloués selon des critères socles et optionnels.

CNAM : Caisse Nationale d'Assurance Maladie

CGSS : Caisse Générale de Sécurité Sociale, équivalente Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) métropolitaine dépendante de la CNAM).

CSSM : sécurité sociale de Mayotte équivalent de notre CGSS et des CPAM métropolitaines, chapeauté directement par la CNAM.

LEXIQUE DES SIGLES, *par ordre logique*

DAC : Dispositif d'Appui et de Coordination en lien à l'ARS Réunion qui regroupera plusieurs opérateurs : CLIC, PTA, MAIA, PAERPA... qui vont fusionner dans le cadre du DAC.

MAIA : méthode de coordination pour la prise en charge des personnes âgées dépendantes soutenue par la Caisse Nationale de Solidarité et d'Autonomie (CNSA), les ARS, les Conseils Départementaux et mise en œuvre prochainement dans le cadre du DAC et d'OIIS Appui.

PTA : Plateforme Territoriale d'Appui, outil de coordination en appui aux professionnels de santé libéraux pour la coordination de cas complexes. Mise en œuvre prochainement dans le cadre du DAC et d'OIIS Appui.

E-santé : La Réunion est l'un des 5 territoires d'expérimentation de la santé numérique. Le Groupement d'Intérêt Economique Tésis a été désigné pour gérer le programme OIIS : Océan Indien Innovation Santé.

La télémédecine est la possibilité de faire des diagnostics à partir d'images et d'éléments médicaux transmis à distance, surtout pour les médecins spécialistes absents de certains territoires. Cf. *guide télémédecine d'AVEC Santé*.

PACTE Soins Primaires : Programme d'amélioration continue du travail en équipe de soins primaire, dirigé par l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP). Cf. *PACTE 974*

ASALÉE : Action de Santé Libérale en Équipe. dispositif mis en place par l'association Asalée (Association de Médecins Généralistes et d'Infirmières Déléguées à la Santé Publique basée en (ex)région Poitou-Charentes) qui instaure une coopération pluri-professionnelle entre médecins généralistes et infirmiers intégrée au cabinet des praticiens. Spécifiquement formés, les infirmiers interviennent, dans le cadre d'un protocole autorisé par l'ARS, auprès de patients atteints de maladies chroniques, en proposant un accompagnement individuel qui intervient en complément de la pratique médicale, au sein du cabinet d'un médecin généraliste.

CPN : Commission Paritaire Nationale, réunissant en nombre équivalent des représentants de la section sociale (régime général, RSI, Régime Agricole) et de la section professionnelle (représentants les professionnels de santé et les biologistes, les opticiens, les fournisseurs d'appareillage, les Centres de Santé et des membres consultatifs (Etat, AVEC Santé, Personnes qualifiées en économie de la santé).

CPR : Commission Paritaire Régionale des structures pluriprofessionnelles, il n'y en a pas eu en 2019.

CENTRE DE SANTÉ : structure de prise en charge globale de la santé des patients ayant une responsabilité territoriale de Santé Publique et un projet de santé adapté aux besoins des populations les plus vulnérables. Les professionnels y sont salariés pour leur temps travaillés dans le centre.

AG : Assemblée Générale

CA : Conseil d'Administration

RM : Rapport Moral

RA : Rapport d'Activité

1. NOTRE EQUIPE ET NOS ADHÉRENTS

Notre équipe en 2019 :

Le bureau du GMPSOI est constitué de 5 membres élus :

Véronique COCHET, Présidente titulaire au CA d'AVEC Santé (MG)

Jean Marc FRANCO, Vice-Président et suppléant au CA d'AVEC Santé (MG)

Marie-José MAIGRAT, Trésorière (MG)

Lorraine CARO, Secrétaire (Diététicienne)

Sébastien LERUSTE, Secrétaire Adjoint (MG)

*Une coordinatrice
Facilitatrice Qualité,
Véronique RIZZI*

Nos d'adhérents en nombre de structures :

A La Réunion et à Mayotte c'est l'adhésion des professionnels de santé qui permet la construction avec le GMPSOI d'un projet de santé territorial plus global, centré sur les équipes, elles-mêmes directement en lien avec les besoins des populations et d'autres professionnels.

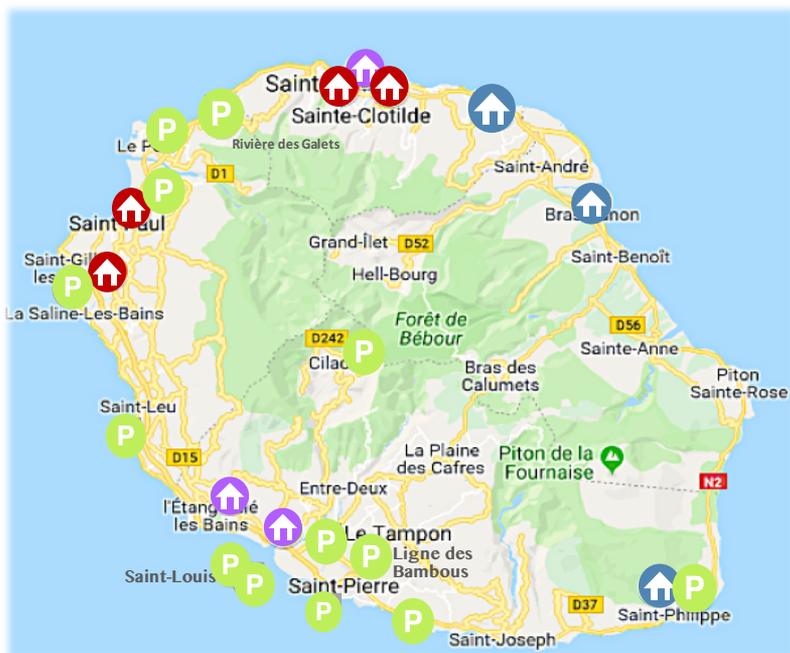
Evolution des adhésions au GMPSOI

GMPSOI	2017	2018	2019	2020 projection
MSP ACI	4	5	6	6
MSP HORS ACI	4	4	3	7
MSP EN PROJET	3	2	5	3
ESP		1	1	2
	11	12	15	18

Les membres des ESP et MSP choisissent d'être adhérents du GMPSOI qui les accompagne, dans le cadre réglementaire et juridique prévu, à définir au sein de leurs structures leurs conditions de travail et les modalités de fonctionnement en équipe (organisation, management, coordination, modèle économique, partenariats, implication dans des projets de santé publique...). Ils sont guidés par la richesse pluridisciplinaire de l'exercice coordonné, par les effets positifs constatés avec leurs patients et par l'intérêt de participer à la coordination des soins primaires au niveau de CPTS et au niveau régional.

Nos d'adhérents sur le territoire, et autres acteurs :

LA REUNION



MSP adherentes en ACI



MSP adherentes hors ACI



ESP adherentes en projet de MSP

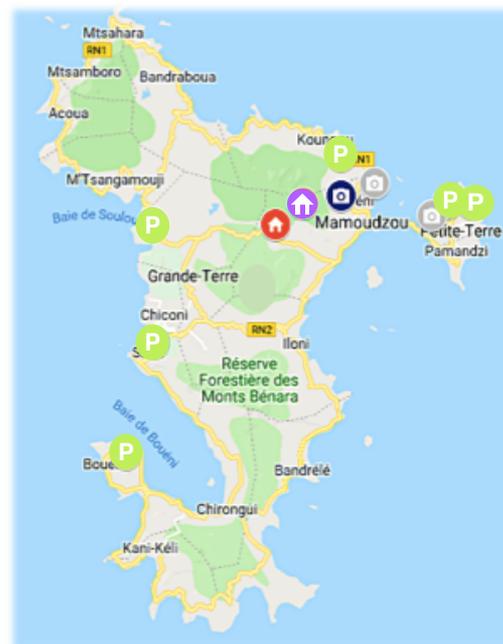


MSP non adherentes

Centres de Santé



MAYOTTE



Zoom sur les équipes membres du GMPSOI, au 31/12 :

	GMPSOI Equipe adhérente 2019	Adresse postale de la MSP	Montant de l'adhésion GMPSOI	Montant versé AVEC SANTÉ
1	MSP DU LAGON	97600 MAMOUDZOU	800	400
2	PSPP SENS	8 rue Du Grand Bleu 97434 SAINT-GILLES LES BAINS	400	200
3	MSP de SAINT-BERNARD	146 Rte du Père Raimbault 97417 LA MONTAGNE	400	200
4	PSP REVOIR	7 rue Pierre Poivre 97460 SAINT-PAUL	400	200
5	MSP ARTEMIS	166 RUE MONTHYON 97400 SAINT-DENIS	400	200
6	MSP 97412 BRAS PANON	22 QUARTER ROUTE NATIONALE 2 97412 BRAS-PANON	400	200
7	MSP SAINT PHILIPPE	24 RUE LCONTE DELISLE 97442 SAINT-PHILIPPE	200	100
8	MSP KAZ SANTE	974441 Ste-Suzanne	200	100
9	SAKISOIGNE	97419 LA POSSESSION	200	100
10	CARE AUSTRAL MSPU	97442 SAINT PHILIPPE	200	100
11	ESP LIGNE DES BAMBOUS	2 rue Mon Caprice RAVINE DES CABRIS CP 97432 SAINT-PIERRE	200	100
12	ESP LE TAMPON	41 Rue Vallon Hoarau 97430 TAMPON	100	50
13	PHARMACIE ROCHES NOIRES	97434 St-Gilles Les Bains	100	50
14	ESP BELLEMENE	97460 St-PAUL	50	25
15	ESP LES MAKES LA RIVIERE	70 RUE VOLTAIRE LES MAKES 97421 LA RIVIERE	50	25
/	Dr LINE RIQUEL	15 rue Pente Nicole 97421 LA RIVIERE	50	25
			4150	2075

non adhérents

16	CILAOsanté
----	------------

Adhésion prévue AG 2020

Montant des reversions 2019 : 2075 €

Un rappel utile sur les adhésions :

Les montants des adhésions sont définis par les administrateurs d'AVEC Santé, Fédération Nationale. Les adhérents du GMPSOI, Fédération Régionale d'AVEC Santé, sont automatiquement adhérents d'AVEC Santé.

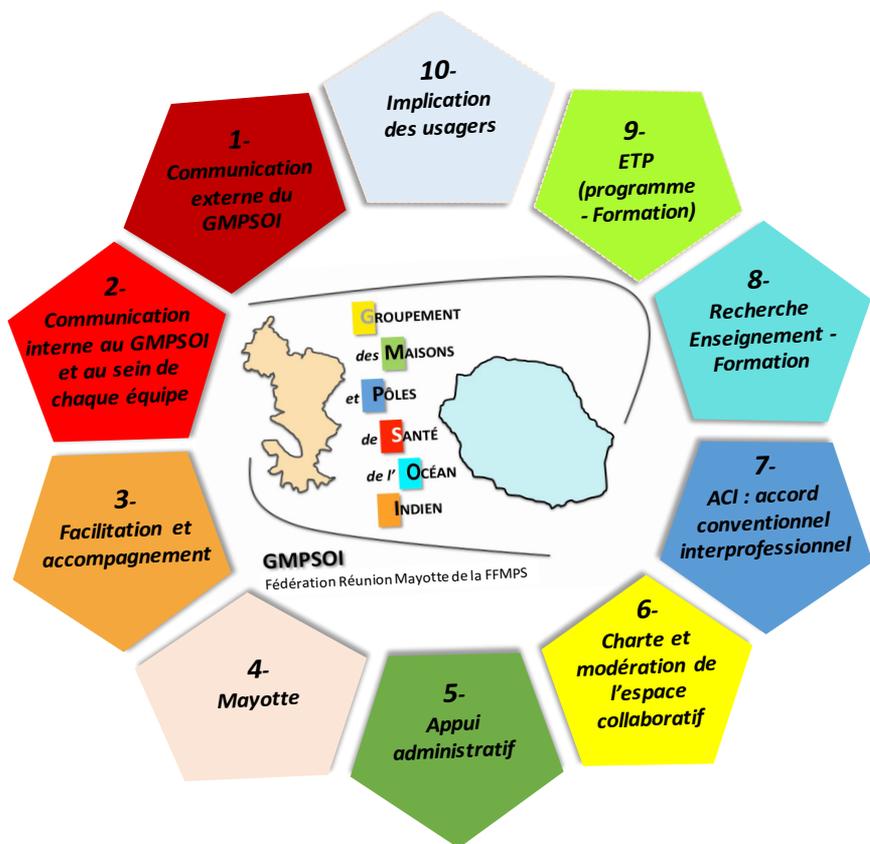
Le GMPSOI reverse chaque année la moitié des cotisations reçues à AVEC Santé.

Les adhérents individuels ont été acceptés au titre de porteur de projets d'équipe de soins primaires qu'ils ont présentés lors de l'AG 2018 ou lors du séminaire SISA de novembre 2019.

Le séminaire SISA a permis de faire adhérer en fin d'année 2019 des équipes dont le GMPSOI commençait l'accompagnement à la structuration : ESP CARE AUSTRAL future MSPU, ESP Ligne des Bambous, ESP le Tampon, Pharmacie des Roches Noires.

2. NOS MISSIONS ET NOS FINANCEMENTS

En 2018 le GMPSOI a défini 10 axes de travail prioritaires, maintenus en 2019.



Les professionnels sont répartis en **10 commissions thématiques** avec 2 référents par commission associés à d'autres professionnels volontaires ou en binôme.

Les axes 1, 6, 9 et 10 restent à investir mais les autres axes ont été travaillés en 2019 par une équipe assez réduite de professionnels membres du GMPSOI et sa coordinatrice.

Fin 2019, le questionnement sur le maintien de 10 axes ou la réorganisation des missions s'est posé.

La négociation des 1^{ers} financements FIR avec l'ARS OI (Mayotte et La Réunion) nous a permis de faire coïncider nos missions avec un financement qui devient plus pérenne pour le territoire de La Réunion.

Les financements FIR sur 3 missions majeures :

En 2019, comme en 2018, l'ARS OI territoire de Mayotte a subventionné le GMPSOI pour l'accompagnement des porteurs de projets et des MSP. 13500 € mi 2018 (cf. RA2018 pour le bilan) et 11000 € en décembre 2019 ont été obtenus.

Suite à des négociations avec l'ARS OI territoire de La Réunion le GMPSOI a signé le 2 novembre 2018 une convention allouant au GMPSOI un fond FIR de 70 000 €. Ce fond a été rétroactivement affecté sur les réalisations 2018.

Fin 2019, l'ARS a versé un financement identique de 70000 € affecté rétroactivement à l'année 2019, sur des objectifs redéfinis plus précisément dans le cadre d'un CPOM – Version 1.

Ainsi, sur les 2 territoires de l'Océan Indien, les réalisations de l'année 2019 ont répondu aux objectifs des premières conventions FIR (cf. ANNEXE 1) concernant :

1. les nouveaux projets de MSP
2. les MSP en fonctionnement
3. l'approche territoriale dans une logique de parcours coordonné

3. NOS ACCOMPAGNEMENTS

Les réalisations liées aux fonds FIR GMPSOI 2019 :

L'accompagnement des MSP labélisées avec ou sans ACI



Il a concerné chacune de celles qui en ont fait la demande à des niveaux différents : aide à la mise en place d'actions de santé de la structure, de partenariat, de la gestion de l'ACI et des bilans annuels, du processus d'équipe vers l'ACI, d'une démarche qualité (matrice de maturité), aide au recrutement d'un coordinateur, supervision des bilans aux financeurs... A Mayotte, la MSP du Lagon a financé et organisé 2 séminaires de travail en équipe avec le GMPSOI.

Le développement des MSP s'est également fait entre elles : groupes de pairs et temps d'échanges (pratiques, difficultés rencontrées...), dialogue autour des protocoles. 3 groupes de pairs incluant le temps d'échange lors de l'AG ont eu lieu en 2019.

L'accompagnement des MSP en projet, accentué à partir de l'hiver 2019.

P

MAYOTTE

Le GMPSOI est intervenu sur les équipes suivantes :

- MSP « Suha N'Djema » - Saada/Chiconi
- MSP « Dago na ounono » (Maison et santé) - Bouéni
- MSP MAECHA - Petite terre
- MSP MUKAKAMBA - Bandrelé

LA REUNION

1 équipe ayant réalisé son installation immobilière et bien avancé dans ses axes de travail a été supervisée à la demande par le GMPSOI.

- SAKISOIGNE – Moulin Joli

6 nouvelles équipes ont été initiées en 2019 sur les territoires suivants :

- Saint-Philippe – Basse Vallée
- Cilaos
- La Petite-Ile
- Le Tampon – Terrain Fleuri
- Saint-Gilles les Bains – Roches Noires
- Ligne des Bambous - Condé concession

L'appui du GMPSOI a été concrétisé pour chacune des demandes à des niveaux communs : composition des ressources humaines de l'équipe (repérage à partir des porteurs de projets leader), information sur les MSP, leur fonctionnement et leur inscription sur le territoire, aide à la mise en place de l'association loi 1901, appui à l'écriture et à l'enregistrement des statuts, démarrage de l'appui à l'organisation du travail d'écriture du projet de santé, information sur les SISA et l'ACI en lien à KPMG et aux CGSS/CSSM...

En parallèle, le GMPSOI a été amené à répondre à des demandes spécifiques de chaque équipe : liées à la mise en place de la notion d'équipe, à l'animation d'équipe, aux pratiques, aux difficultés rencontrées...

Le GMPSOI a constitué une base d'outils pour accompagner les équipes dont :

- Une trame type de Projet de Santé
- Une Grille d'analyse dynamique du projet de santé vers la signature de l'ACI
- Des outils de pilotage administratif et financier et d'organisation d'équipes
- Des éléments liés au veille réglementaire et juridique sur les ESP et MSP

Les deux objectifs des accompagnements en 2019

La montée en capacité des équipes en MSP

Différents appuis sont proposés en continu aux équipes :

- Aide au montage de demande de subventions
- Aide à la réponse aux appels à projets
- Accompagnement vers la signature de l'ACI (cf. ANNEXE 6)
- Appui aux bilans d'activités
- Utilisation de la matrice de Maturité

Le renforcement des compétences des professionnels en MSP

Le GMP SOI se fait le **relai d'information des formations organisées localement** (ex : ETP avec l'IREPS ou l'AFIS et à l'UCEP dès la fin décembre 2019).

La formation des coordinateurs : en 2018, nous avons commencé à proposer à l'ARS le développement de la **formation PACTE Soins Primaires** de coordinateurs de regroupements Pluri-professionnels de soins primaires mais jusqu'à mi 2019 cela n'a pu se mettre en place. Néanmoins, à l'arrivée du Dr MIRANDA à l'ARS de La Réunion les avancées ont été rapides, elle s'est rapprochée de l'EHESP et prévoit de conventionner avec elle et le GMP SOI en 2020. (cf. ANNEXE 3 : description de PACTE à la fin de 2019).

Les temps de formation et d'échanges entre MSP (hors groupes de pairs)

Conscient des enjeux de l'ACI, le GMP SOI a fait un travail d'organisation d'un **séminaire sur les Sociétés Interprofessionnelles de Soins Ambulatoires (SISA) et sur l'Accord Conventionnel Interprofessionnel (ACI)**. Le séminaire a été co-animé avec KPMG (France et Réunion) à destination des professionnels porteurs de projets et des MSP existantes. **La fiscalité étant spécifique et évolutive**, il était fondamental de revenir sur les aspects juridiques et fiscaux de la SISA et les critères socles et optionnels de l'ACI, tout en partageant l'expérience des MSP signataires de l'ACI de La Réunion et de Mayotte (via la MSP du Lagon – Mamoudzou). La réalisation du séminaire s'est faite sur 1,5 jours les 1 et 2 novembre et les retours des **33 participants recueillis via un google forms ont été très positifs. A leur demande, certaines équipes ont bénéficié d'entretiens en équipe avec KPMG** (cf. ANNEXE 4).

Dès novembre 2019, le conseil d'administration et la coordinatrice ont démarré la réflexion pour l'organisation et les ateliers du SECOIA en 2020. Ce Séminaire de l'Exercice Coordonné de l'Océan Indien Avec les équipes visant à réunir autour d'expériences concrètes de MSP les professionnels impliqués et associés dans le développement et la réorganisation des soins primaires.

4. NOS NÉGOCIATIONS ET NOS ENGAGEMENTS

La participation aux négociations plus globales

La visibilité au niveau national des situations à Mayotte et à La Réunion dépend de notre veille active sur les situations et de notre capacité à les signaler.

Les négociations avec la CNAM sur les rémunérations liées à l'ACI à Mayotte

Le GMPSOI a été le relai vers AVEC santé impliqué dans les négociations au niveau national aux côtés de la CSSM de Mayotte (elle-même en lien à la CNAM) pour ne pas continuer à pénaliser les MSP Mahoraises qui avaient signé l'ACI.

RAPPEL : les MSP signataires de l'ACI et membres du GMPSOI et les centres de santé (alors en cours d'implantation) étaient **pénalisés** dans le calcul de la rémunération par rapport aux MSP installées hors Mayotte **du fait que les médecins ne peuvent être désignés comme médecin traitant** (non application du parcours de soins à Mayotte).

- 1) Leur patientèle de référence est donc faible et n'est pas représentative de leur activité. Cela a un **impact sur les indicateurs à points variables liés à la patientèle telles que les missions de santé publique, la fonction de coordination et la totalité de la concertation pluri-professionnelle.**
- 2) Par ailleurs, **les patients AME et CMUC ne sont pas identifiés** (a priori non mis en place à Mayotte), ce qui a un impact sur le calcul de la majoration de sur-précarité.

Afin de prendre en compte ces particularités, la **CNAM a accepté d'apporter une dérogation à la règle de calcul sur la patientèle de référence.**

A la place de la prise en compte pour le calcul de la rémunération de la patientèle Adulte MT déclarée nous avons

- 1) **pris en compte la patientèle adulte ayant eu au moins 2 actes de médecine générale au cours de l'année + enfants de moins de 16 ans ayant eu au moins 2 actes de médecine générale au cours de l'année** (*cette dérogation pour la patientèle enfant étant prévue dans l'accord pour les années 2017 et 2018*).
- 2) **En outre**, pour prendre en compte les publics fragiles non enregistrés en CMUC ou AME, **une majoration de sur-précarité maximale, soit 25%** (plafond fixé ACI et Accord national des centres de santé) sera appliquée.

La CGSS de Mayotte et le GMPSOI ont conjointement alerté puis lutté contre sur cette pénalisation dès décembre 2018 lors du séminaire de l'exercice coordonné à Mayotte co-organisé par l'ARS OI territoire de Mayotte et le GMPSOI .

En 2019, ces dérogations s'appliquent désormais aux MSP signataires de l'ACI et à celles ayant signé en 2017 et 2018 (rétroactivement) à savoir la MSP du Lagon (adhérente GMPSOI) et MSP Jardin Créole.

La Commission Paritaire Régionale (CPR)

C'est « *hors la loi* » mais il n'y a pas eu en 2019 de CPR à La Réunion. **Le GMPSOI transmet à AVEC Santé les éléments de la zone Océan Indien à présenter ou défendre** (ex : point précédent sur le calcul des rémunérations liées à l'ACI à Mayotte).

Le travail avec la Caisse des Dépôts et Consignations

Nos interlocuteurs furent M. Amaury de MALARTIC à La Réunion et Sandra DESMETTRE à Mayotte. Plusieurs rencontres pour échanger sur les modalités d'accompagnement et de financements immobiliers des projets de MSP de Mayotte et à La Réunion. Mme DESMETTRE est à temps partagé entre La Réunion et Mayotte.

L'engagement auprès du dispositif Asalée

Deux MSP ont en 2019 bénéficié du dispositif Asalée via une collaboration entre des MG (2 + 1) de chaque structure et 2 IDE Asalée. Le modèle économique et surtout le modèle opérationnel liés aux missions des IDE Asalée sont deux **atouts majeurs** pour la réalisation des critères de l'ACI concernant les patients complexes, les actions de santé des structures et la mise en œuvre des protocoles. Par ailleurs, les IDE Asalée sont des **liens précieux** entre les membres des équipes pluri-professionnelles.

5. NOTRE DYNAMIQUE AUX COTÉS D'AVEC SANTÉ

Lien au Conseil d'Administration et participation aux séminaires CA et AG

Dr Véronique COCHET

Journées de Beaune les 23 et 24 mai avec le CA

Participation aux journées nationales AVEC Santé

12 professionnels de La Réunion et Mayotte ont participé aux journées nationales de Dijon, temps d'échanges important et énergisant !

En continu

Relai des informations transmises par AVEC santé et d'autres fédérations régionales

Participation aux questionnaires et au webinaires

Fin décembre 2019

Participation à la journée des Fédés AVEC Santé par Présidente et coordinatrice, à Paris

Représentation des coordinateurs par la coordinatrice

RAPPORT FINANCIER

GMPSOI

Année 2019 et perspectives 2020

Bilan de l'année 2019

00000	REPORT À NOUVEAU CRÉDITEUR : (solde 31/12/18)	42 933,86
Report de 2020 concernant l'exercice 2019		
10000	FOURNISSEURS	22 865,96
10000	FOURNISSEURS - factures	2 026,50
10000	AVANCES VERSÉES SUR COMMANDES (le Lux , réservation pour le séminaire SECOIA)	2 300,00
10000	USAGERS (Adhésion)	100,00
00000	AUTRES COMPTES DÉBITEURS OU CRÉDITEURS versement complémentaire AVEC santé cotisation)	175,00
00000	BANQUES (solde au 31/12/19)	75 647,71
40000	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	80,00
10000	DOCUMENTATION GÉNÉRALE	39,12
01000	REMUNERATIONS INTERMEDIAIRES - FIR REUNION CRA	40 900,00
02000	REMUNERATIONS INTERMEDIAIRES - FIR MAYOTTE CRA	9 425,00
60000	HONORAIRES COMPTABLES / KPMG	1 953,00
00000	DÉPLACEMENTS, MISSIONS ET RÉCEPTIONS	793,21
01000	IND KM - FIR REUNION	2 592,04
02000	IND KM - FIR MAYOTTE	592,03
10100	JOURNEE FFMPs	5 671,90
10200	SEMINAIRE SISA	6 069,94
10300	SEMINAIRE BEAUME	343,55
10400	JOURNEE DES REGIONS	2 490,00
10500	JOURNEE AVEC SANTE	1 306,02
00000	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS	33,20
00000	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILÉS	120,00
10000	COTISATIONS TESIS	500,00
00000	PRODUITS DES ACTIVITÉS ANNEXES (entrée séminaire SISA)	80,00
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		
Réunion : 70 000		
00000	Mayotte : 11 000	81 000,00
00000	COTISATIONS	1 875,00
00000	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	0,40

RAPPORT FINANCIER

GMPSOI

Année 2019 et perspectives 2020

Bilan de l'année 2019

Total des produits : 82 955

Total des charges : 72 909

Commentaires :

- Les versements FIR 2019 Réunion et Mayotte ont été fait en décembre, pour 2020 le FIR Réunion dans le cadre du CPOM a été versé en Aout (condition indispensable pour embaucher et rémunérer notre chargée de mission Gwenn).
- Le plus gros poste de dépense est bien évidemment celui des CRA, dont un certain nombre d'heures de facilitation. Après les CRA, un poste important en termes de dépenses ; les séminaires que nous organisons et auxquels nous participons. (Le cout des billets d'avion est prédominant).
- Nos recettes sont donc les versements FIR ainsi que les cotisations des adhérents, cotisations reversées à 50% à la fédération nationale Avec-santé.
- A noter 2300 € de réservation déjà versé au Lux pour le séminaire SECOIA reporté en 2021.

ANNEXE 1 - missions liées au 1^{er} fond FIR GMPSOI

Mission 1 : pour les nouveaux projets de MSP

- Promouvoir l'exercice coordonné et pluri-professionnel au sein d'une maison de santé dans les communes isolées et enclavées, notamment dans les communes de Cilaos et de Saint-Philippe ;
- Mettre en œuvre des actions de facilitations à destination des professionnels de santé afin de permettre, par l'expertise d'un pair expérimenté, l'appropriation du mode d'exercice coordonné et pluri-professionnel ;
- Promouvoir la structuration de l'offre de soins de médecins spécialistes au sein des maisons de santé pluri-professionnelle sur l'ensemble du territoire ;
- Mettre en place des actions permettant d'accompagner le changement de pratique.

Mission 2 : pour les MSP en fonctionnement

- Apporter un appui aux structures d'exercice coordonné pour la mise en place d'actions de santé publique dans le cadre de leur projet de santé ;
- Informer sur l'accord conventionnel interprofessionnel (ACI) et siéger dans le Comité de Suivi Paritaire Régional ;
- Apporter un appui aux structures d'exercice coordonné dans le choix et la mise en place de leur système d'information partagé ;
- Favoriser la diffusion des bonnes pratiques ainsi que la mise en place d'une démarche d'amélioration continue de la qualité et d'évaluation des pratiques au sein des structures d'exercice coordonné.
- Promouvoir la démarche qualité au sein des MSP.

Mission 3 : pour une approche territoriale dans une logique de parcours coordonné

- Promouvoir les équipes de soins primaires (ESP) et les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS)

ANNEXE 2 – Répartition temps de travail GMPSOI



Ces éléments n'incluent pas :

- les temps d'accompagnement à distance
- les réunions de direction de suivi évaluation des accompagnements du GMPSOI
- La concertation aux institutions ARS et CGSS dans le cadre du CPOM – version 1

Annexe 3 : Etat des lieux de PACTE fin 2019

OBJECTIFS GMP SOI DEPUIS 2018 VIA V. RIZZI FACILITATEUR QUALITÉ :

FAIRE INTÉGRER LA FORMATION PACTE AUX COORDONNATEURS OI

Démarche auprès de l'EHESP Dr Rémy BATAILLON + Président de la FFMPs dès 2018

Démarche auprès de l'ARS OI sur 2 territoires

À MAYOTTE
V. M'BODJI, SA 2018
P. BOUTIÉ, SA 2019

A LA RÉUNION
C. FENIES 2017
B. PARENT 2018
MF MIRANDA 2019

PACTE

Report ARS Mayotte vers 2021

P. BOUTIÉ P. POULLET 2020

Convention EHESP ARS REUNION GMPOI

MF MIRANDA 2020

Emergence et transmission de 2 candidatures depuis le GMP SOI vers l'ARS MAYOTTE

Emergence et transmission de 2 candidatures depuis le GMP SOI vers l'ARS REUNION

Transmission des CV de l'ARS vers l'EHESP
Sélection par l'EHESP d'1 FORMATEUR RELAIS par territoire

Formation par l'EHESP d'1 FORMATEUR RELAIS par territoire

FICHE DE POSTE EHESP

A priori la même fiche de poste

Les formateurs relais régionaux bénéficieront, la première année, de :

- une formation nationale : le 1^{er} séminaire organisé les 25, 26 et 27 mars 2020 à Paris qui sera suivi de 2 autres : 9-10 septembre et 4 décembre 2020 ;
- l'accès à des ressources spécifiques pour préparer et animer les séminaires régionaux (management, dynamique d'équipe, santé publique...);
- un appui personnalisé.

Les formateurs relais régionaux ont 15j de travail / an répartis comme suit :

- Animation des séminaires en région : 4 à 6 jours
- Participation aux séminaires nationaux de formation avec les autres formateurs relais : 6 jours
- Préparation et suivi des séminaires régionaux : 2 à 3 jours
- Coordination avec les acteurs régionaux : 2 jours

FICHE DE POSTE EHESP

1. Construire, en lien avec l'ARS et le GMP SOI, le programme des séminaires (validé par membres du Copil)
2. Contribuer à la conception de ce programme au niveau national (base : retours d'expériences en région)
3. Animer séminaires régionaux, suivre le travail des coordonnateurs entre les séminaires, si besoin avec l'appui d'experts
4. Faire le lien entre les coordonnateurs et les autres initiatives / appui proposés par les partenaires régionaux

En réflexion pour ARS MAYOTTE
Discussion avec l'EHESP en cours

*pas encore de convention GMP SOI ARS MAYOTTE pour 2020

Ecriture et co-construction de la Formation PACTE 974
GMPSOI* et ARS REUNION

*la gestion de PACTE est un avenant de notre CPOM

DEMARRAGE FORMATION : DATE ?
E-learning EHESP + Formateur relais encadré GMP SOI ?

FIN SEPTEMBRE 2020 : DEMARRAGE FORMATION
E-learning EHESP + Formateur relais GMP SOI

2 coordonnateurs : Moiri et Marion

5 coordonnateurs : Manuela, Rita, Sandra, Laurent, Willy

FORMATION CONTINUE 2019-2020
DIPLOME D'ÉTABLISSEMENT (DE)
EHESP

PARCOURS DE SANTÉ ET INTÉGRATION DES SERVICES SUR LES TERRITOIRES

COORDINATEUR DE REGROUPEMENTS PLURI-PROFESSIONNELS DE SOINS PRIMAIRES

Responsable pédagogique
Rémy BATAILLON
Chargé de mission auprès du Secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales, Pôle Santé ARS et professeur affilié à l'EHESP

Co-responsable :
François ANNEZ SCORDEUR
Sociologue Département Sciences Humaines et sociales EHESP
Chercheur au centre Maurice Halbwachs (MHS) CHRS CHRS

4 modules - en région

Les + de la Formation

- Vous bénéficiez d'une formation théorique et pratique par l'ARS dans le cadre de sa politique d'encadrement des soins primaires menée avec ses partenaires professionnels.
- Vous avez accès à des modules d'e-learning, notamment à partir des productions de la M&S et à des experts pour vous guider dans vos démarches.
- Vous obtenez un diplôme de l'EHESP.
- Vous bénéficiez d'un appui personnalisé.
- Vous recevez d'autres coordonnateurs de regroupements pluriprofessionnels de soins primaires et partagez vos expériences.

DIPLOME D'ÉTABLISSEMENT COORDINATEUR DE REGROUPEMENTS PLURI-PROFESSIONNELS DE SOINS PRIMAIRES

La formation Coordinateur de regroupements pluriprofessionnels de soins primaires repose sur un partenariat éditorial avec le Haute Autorité de Santé et des professionnels d'éducation des Maïsons et des Pôles de Santé. Fédération Nationale des Centres de Santé experts... Elle est structurée et structurée par cette Haute Autorité de Santé. A la tête de ce comité de pilotage, républicain d'après ses valeurs.

Objectifs de la formation

- Une approche théorique et pratique de l'évaluation, de l'analyse et de la planification de la performance.
- Une approche théorique et pratique de l'analyse des besoins, de la planification, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la performance.
- Une approche de santé publique pour mettre en perspective l'évaluation des regroupements pluriprofessionnels de soins primaires.
- Une approche de santé publique pour mettre en perspective l'évaluation des regroupements pluriprofessionnels de soins primaires.

Vous êtes concernés

Analystes, infirmiers, infirmiers diplômés, aides-soignants, kinésithérapeutes, psychologues, assistants sociaux, etc.

Prérequis

- Être en poste ou en prise de poste sur les fonctions visées par la formation.

Conditions d'inscription

- Être inscrit au répertoire des professionnels de santé.

Organisation de la formation

Cette formation est organisée autour de 4 modules obligatoires. Chaque module est composé :

- d'un enseignement théorique ;
- de plusieurs ateliers pratiques (3 semaines par an de 1 à 3 jours théoriques, un atelier pratique sur l'analyse de la performance, un atelier pratique sur la planification, un atelier pratique sur l'évaluation de la performance).

Validation du diplôme d'établissement

L'obtention du diplôme d'établissement nécessite, outre la participation aux modules de formation, de démontrer sur la plateforme la production demandée et de fournir un renouveau annuel de la formation.

Cette formation est complétée par un accompagnement individualisé des stagiaires et des tuteurs individuels dédiés à la planification, à la mise en œuvre et à l'évaluation de la performance.

Modalités de la formation

- 4 modules de formation en ligne, notamment sur la base des productions de la M&S.
- 4 à 6 ateliers de formation en présentiel (M&S, ateliers de formation).
- Un accompagnement individualisé par un formateur relais.

VERTE COLLECTIF EHESP

Programme

module 1 Prise de fonction du coordinateur

OBJECTIFS

- Analyser avec l'équipe la motivation à s'engager dans le programme, les attentes, les objectifs à deux ans, afin de confirmer l'engagement collectif.
- Définir et expliciter ce qui relève du ou des leaders et ce qui relève du management, en vue de rédiger ou actualiser la fiche de poste du coordinateur.
- Travailler la conduite de réunion, la prise de parole et de décision.

PROGRAMME

- Introduction et appropriation du programme
- Auto-positionnement et engagement de l'équipe
- Se positionner comme coordinateur (rédaction/actualisation de sa fiche de poste, appropriation de la matrice de maturité)

module 2 Projet de santé

OBJECTIFS

- Définir les composantes d'un projet de transformation des soins primaires (diagnostic stratégique de territoire, enjeux, transformations visées, vision partagée) en lien avec le projet de santé du territoire et le projet régional de santé (PRS).
- Définir comment articuler une vision partagée, un diagnostic et un plan d'action (élaboration d'un diagnostic partagé, formulation d'un objectif, organisation des objectifs et priorisation des actions, définition des étapes et des outils de la gestion de projet, de la démarche qualité).
- Rédiger ou consolider le projet de santé de l'équipe, déterminer les modalités de sa mise en œuvre et les responsabilités, les modalités de collaboration avec l'ARS.

PROGRAMME

- Utiliser un diagnostic de territoire et expliciter le lien entre PRS et PMS.
- Structurer un projet de santé (raison d'être des missions, finalités visées, plan d'action).
- Capitaliser une vision partagée explicitant les valeurs et une identité communes.

module 3 Dynamique collective

OBJECTIFS

- Les conditions de fonctionnement d'une équipe (dimension, développement d'une équipe, priorisation d'objectifs, prise de décision).
- Pourquoi et comment élaborer un règlement intérieur, une charte d'engagement mutuel, des règles de partage des informations cliniques.
- La posture et les outils du coordinateur (communication assertive, écoute, obligation efficace, autonomie des collaborateurs, retours d'information, gestion de conflit, animation de réunion).

PROGRAMME

- Analyser le fonctionnement d'un collectif (partage des informations, rôles et responsabilités, projet partagé).
- Entretenir la dynamique du collectif (changer sur une vision du projet, informer, visionner l'avenir, s'entendre, aligner la parole vis-à-vis des patients).
- Posture et démarche de coordination (posture facilitatrice, pratiquer les feedbacks et l'écoute, communication structurée au sujet des prises en charge, etc.)

module 4 Démarche qualité

OBJECTIFS

- Faire le lien entre démarche qualité, matrice de maturité et dynamique d'équipe (caractéristiques d'un objectif «SMART», choix d'actions simples à atteindre et formalisation d'objectifs d'amélioration).
- Définir le rôle du coordinateur pour aider l'équipe à organiser le recueil des données structurées dans le SI de l'équipe (nécessité de données structurées et structurées, éléments de méthode, définition de données à recueillir dans les logiciels pour suivre l'atteinte de ces objectifs, relation avec l'éditeur).
- Identifier différentes modalités d'action (étapes et modes de conditionnement) pour assurer une réunion de concertation multi-professionnelle, élaborer un protocole multi-professionnel, favoriser un apprentissage expérientiel (retours d'information, écoute, collaboration des acteurs).

PROGRAMME

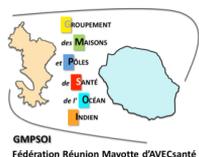
- Formuler un objectif et utiliser les référentiels qualité.
- Recueillir des données cliniques, déterminer un indicateur, partager un résultat.
- Animer une réunion de concertation multi-professionnelle et élaborer un protocole.

Durée : 2 ans

4 modules en E-learning
4 séminaires en région / AN
+ favoriser lien « 974-976 »



EN ANNÉE 2 : le formateur relais aura les coordonnateurs en 2nde année et la nouvelle promotion de 1^{ère} année => échanges entre eux, immersion MSP



ANNEXE 4 – Cadre et participants séminaire SISA 11.2019

**INSCRIPTION ET RENDEZ VOUS
AVANT LE 15 OCTOBRE**

**Les 1er et 2 novembre 2019
Au Lux, de 9h00 à 17h00**

Votre séminaire pour mieux comprendre les SISA !

Alexandre JOLY - KPMG France, KPMG Réunion,
GMPSOI, Témoignages de professionnels en MSP
Participation de représentants de l'ARS OI et de la CGSS

Le 1^{er} novembre 2019, matinée

Présentation générale : la boîte à outils SISA

Qu'est ce qu'une maison de santé pluri professionnelle (MSP) ?
Quels sont les objectifs ?
Quelles sont les prérogatives à la mise en place d'une MSP ?

Analyse partagée des spécificités concernant les MSP et SISA

- l'immobilier, le juridique, la comptabilité et la fiscalité des structures
- les financements liés à la signature de l'ACI et la gestion des critères en équipe pluri professionnelle

Le 1^{er} novembre 2019, après-midi

Approche patrimoniale sur l'immobilier

Mon projet immobilier est privé alors comment se passent les taxations en cours de vie et à la cession ?
Comment optimiser si l'immobilier est déjà existant ?
Quel est le contexte des 15 dernières années à aujourd'hui ?

Focus sur :

- la fiscalité des particuliers
- la fiscalité des SCI à l'IS : taxation des revenus d'exploitation, plus value de cession, comparaison IR/IS
- la gestion de l'immobilier professionnel : organisation via holding, utilisation de cession d'usufruit temporaire
- la gestion de l'existant : option sur une SCI existante et cession à une nouvelle SCI

Le 2 novembre 2019, matinée

Que peut-on faire en ACI ?

Exemple présentés par des MSP

Le lien ACI - projet de santé - actions de santé publique
Les coordinations de patients complexes
Les dynamiques de territoires

Témoignages de professionnels en MSP

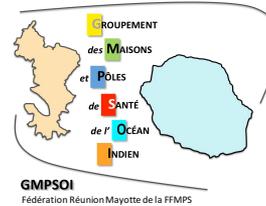
Echange avec des porteurs de projets
Dialogue sur l'ACI dans l'Océan Indien

Le 2 novembre 2019, après-midi

Entretien individuel par équipe sur des situations particulières
Spécificité concernant votre SISA en MSP Approche patrimoniale de votre immobilier

Etude de votre projet, analyse de votre situation !

Prenez rdv : orev.rizzi@gmail.com



**INSCRIPTION ET RENDEZ VOUS
AVANT LE 15 OCTOBRE**

☎ 0692 73 37 90 📧 orev.rizzi@gmail.com

Gratuit pour les adhérents GMPSOI
Non membre : PAF 10 € par journée

SEMINAIRE SISA 1 et 2 novembre 2019

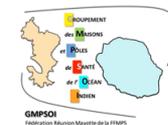
	Prénoms et Noms	jour 1 am	jour 1 pm	jour 2 am	jour 2 pm	Projet ou MSP	Profession
1	Véronique COCHET	1	1	1	1	MSP SENS, GMPSOI	MG
2	Sandrine MARTEL	1	1	1	1	MSP SENS, GMPSOI	IDE / IDE Asalée
3	Marie José MAIGRAT	1	1	1	1	MSP SB, GMPSOI	MG
4	Nadir JIVA	1	1	1	1	MSP SB	PHARMA
5	Sébastien LERUSTE	1	1	1	1	PROJET Saint-Philippe, GMPSOI	MG
6	Jean Marc FRANCO	1	1	0	1	PROJET Saint-Philippe, GMPSOI	MG
7	Rita RICORD	1	1	1	1	PROJET Saint-Philippe	Coordo
8	Laurent ROUSSEL	1	1	1	0	MSP BP	PSYCHO
9	Laëticia BARBIER	1	1	0	0	SAKISOIGNE	DIET
10	Vanessa PALMA	0	0	1	0	SAKISOIGNE	MG
11	Hector SIMON	1	1	1	0	SAKISOIGNE	MG
12	Laurent PAYET	1	1	0	0	SAKISOIGNE	kiné
13	Henri GRONDIN	1	1	0	0	SAKISOIGNE	Comptable
14	Julien LANAVE	0	0	1	0	SAKISOIGNE	Kiné
15	Manuela LEBON	1	1	1	0	SAKISOIGNE	PSYCHO
16	Philippe DESMARCHELIER	1	1	1	0	MaSPI	MG
17	Marie ABRAHAM	1	1	1	0	MSP des Bambous	MG
18	Thibault LEFEVRE	1	1	1	0	MSP des Bambous	Kiné
19	Vincent ELIE	1	1	1	0	architecture	
20	Sofiane KADRI	1	1	1	1	MSP du Lagon, Mayotte	PHARMA
21	Amélie BOUCHER	1	1	1	0	ESP le Tampon	MKT
23	Marion PIERRE	1	1	0	0	ESP Basse Vallée	PHARMA
24	Boubkerel BEGHADI	1	1	1	0	Saint-André	PHARMA
25	Juliette LARROSA	1	0	1	0	CILAOsanté	MG
26	Lorraine CARO	1			0	ARTEMIS	DIET
28	Nathalie SIMON-ARLHAC	1	1	1	0	externe GMPSOI	MG
29	Ujjaini SEVAGAMI	0	0	1	0	ESP des Roches Noires	PHARMA
30	Marie Françoise MIRANDA	1	1	1	0	ARS OI	EXERCICE COORDONNÉ - MG
31	Alexandre JOLY	1	1	1	1	KPMG METROPOLE	Expert comptable
32	François VIROLEAU	1	1	1	1	KPMG REUNION	Expert comptable
33	Véronique RIZZI	1	1	1	1	GMPSOI, SENS, SB, MSP du Lagon	Facilitatrice, Coordinatrice
		28	26	25	11		

Annexe 5 : Ex. Présence au Groupe de pairs 10.2019

GROUPE DE PAIRS 24 OCTOBRE 2019							
	Prénoms et Noms	soirée 24/10	Projet ou MSP	Profession	Adherents	COLLATION	SUJETS
INSCRITS							
1	Véronique COCHET	1	MSP SENS, GMPSOI	MG	OUI	1	AVECsanté, CPOM
2	Sandrine MARTEL	1	MSP SENS, GMPSOI	IDE Asalée	OUI	1	ASALÉE
3	Laurence de BONNAY	1	MSP SENS	Coach sportif	OUI	1	
4	Dominique NATIEZ	1	MSP SENS	Diet	OUI	1	
5	Mauricianne GOUPIL	1	MSP SENS	Coach sportif	OUI	1	
6	Anne TSIMARIVO	1	MSP SENS	Kiné	OUI	1	6
7	Marie José MAIGRAT	1	MSP SB, GMPSOI	MG	OUI	1	
8	Nadir JIVA	1	MSP SB, GMPSOI	Pharma	OUI	1	
9	Valérie MAUGE	1	MSP SB	IDE Asalée	OUI	1	3
10	Sébastien LERUSTE	1	PROJET Saint-Philippe, GMPSOI	MG, DUMG	OUI	1	
11	Jean Marc FRANCO	1	PROJET Saint-Philippe, GMPSOI	MG, DUMG	OUI	1	2
12	Lorraine CARO	1	ARTEMIS	Diet	OUI	1	1
13	Julien LANAVE	1	SAKISOIGNE	Kiné	OUI, en cours	1	Présentation MSP
14	Vanessa PALMA	1	SAKISOIGNE	MG, DUMG	OUI, en cours	1	
15	Hector SIMON	1	SAKISOIGNE	MG, DUMG	OUI, en cours	1	3
16	Marie ABRAHAM	1	MSP des Bambous	MG	OUI, en cours	1	Présentation MSP 1
17	Sofiane KADRI	1	MSP du Lagon, Mayotte	Pharma	OUI	1	Présentation MSP 1
18	Juliette LARROSA	1	MSP de Cilaos	MG	NON	1	Présentation MSP
19	Serge JARRE	1	MSP de Cilaos	MG	NON	1	
20	Raquel TAVARES	1	MSP de Cilaos	Kiné	NON	1	
21	Paola RIVEIRO	1	MSP de Cilaos	Kiné	NON	1	4
22	Xavier AUBREE	1	Re-voir	MG	OUI	1	
23	Sandra NOEL	1	Re-voir	Coodi	OUI	1	2
24	Cyndie JAGLALE	1	MSP de BRAS PANON	MG	OUI	1	Présentation UCEP
25	Sandra SOUBAYA	1	MSP de BRAS PANON	MG	OUI	1	2
26	Ujjaini SEVAGAMY	1	ESP des Roches Noires	Pharma	OUI	1	Présentation MSP 1
27	Dr Laurent CRUASNES	1	PROJET	MG	NON	1	1
28	Evelyne PLU	1	MSP Saint-Philippe	IDE	OUI	1	
29	Olivier BRISSONNET	1	MSP Saint-Philippe	IDE	OUI	1	
30	Nelly BOYER	1	MSP Saint-Philippe	IDE	OUI	1	3
31	Philippe DESMARCHELIER	1	MaSPI	MG	OUI	1	Présentation MSP 1
32	Line RIQUEL	1	Projet MSP Rivière Saint Louis	MG, DUMG		1	1
33	Véronique RIZZI	1	GMPSOI, SENS, SB	Facilitation Coordi	OUI	1	AVECsanté, CPOM, FQ 1
	TOTAL	33				33	

Annexe 6 : Rappel des bases de l'ACI

L'ACI en bref...



Les critères **SOCLES** minimum de l'ACI pour prétendre aux **NMR** en MSP

Avoir constitué

1 MSP (association loi 1901) + **SISA** (dans les 6 mois)

1- L'accès aux soins

2- Le travail en équipe

3- Développement des Systèmes d'information

L'ACI : **3 critères obligatoires**

1- L'accès aux soins

- 8h 20h dont calcul au réel
- Réponse aux soins non programmés

2- Le travail en équipe

- 1 à 8 protocoles par an
- réunions de coordination (cas complexes...)
- 1 RH en fonction de coordination (PS ou non)

3- Développement des Systèmes d'information

- SI labélisé pluri professionnel ASIP1
- SI partagé par les PS intervenants dans la prise en charge du patient

Les critères **OPTIONNELS** SOCLES majorant le montant des NMR

Diversité de l'offre, consultation de spécialistes, SF, Dentiste...

Formation

Missions de santé publique

SI labélisé niveau 2